

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ

La Présidente de Limoges Métropole

du 23 décembre 2023

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-33

Mé la délibération n°23 du 22 novembre 2023 portant délégation d'attributions de services

Portant délégation de signature à **Mme Valérie LAURENT ROUX**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, et Responsable du Pôle Ressources, **Mme Valérie VOISSE**, Directrice

Mme Anne GENEHAT, Directrice

M. Vincent GENESTE, Directeur

M. Olivier DURONT, Directeur

M. Hour-Eddine KALH, Directeur

M 24660

CONSIDÉRANT que la Présidente pour donner, sous son autorité et sa responsabilité, une délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et Responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

CONSIDÉRANT que Mme Valérie VOISSE assure les fonctions de Directrice des opérations, des grands équipements et de la maintenance au sein du Pôle Ressources

CONSIDÉRANT que Mme Anne GENEHAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle Ressources

CONSIDÉRANT que M. Vincent GENESTE assure les fonctions de Directeur des ressources humaines au sein du Pôle Ressources

CONSIDÉRANT que M. Olivier DURONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle Ressources

CONSIDÉRANT que M. Hour-Eddine KALH assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle Ressources

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle Ressources,
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle Ressources,
- Tout acte de commande y compris sous le régime MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 10 000 € et 40 000 € HT du Pôle Ressources,
- Ordres de mission (et tous les documents) y rapportant concernant les agents du Pôle Ressources, toutes que directement ou sous le régime Recrutement local
- Tout courrier ou acte de mise en œuvre des équipements, notamment les demandes de versement, les demandes d'ajout, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des actes de mission (et des documents y rapportant) à Mme Valérie VOISSE concernant les documents de la Direction

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24660_LAURENT_ROUX.pdf
(.pdf, 154,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**